



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-39

FINANCES

23 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2020 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

23 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2020 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est remis par le Comptable Public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au Compte Administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le Compte de Gestion du budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est conforme au Compte Administratif.

095103
TRES. GONESSE



GED
II-1
Exercice 2020

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SLAH RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	342 527,48	154 618,00	497 145,48
Titres de recettes émis (b)	154 595,25	141 229,90	295 825,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	154 595,25	141 229,90	295 825,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	342 527,48	154 618,00	497 145,48
Mandats émis (f)	124 298,21	126 122,59	250 420,80
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	124 298,21	126 122,59	250 420,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	30 297,04	15 107,31	45 404,35
(h - d) Déficit			

095103
TRES. GONESSE



GED
Etat II-2
Exercice 2020

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SLAH RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SLAH					
Investissement	110 611,38		30 297,04		140 908,42
Fonctionnement	-13 931,60		15 107,31		1 175,71
Sous-Total	96 679,78		45 404,35		142 084,13
TOTAL II	96 679,78		45 404,35		142 084,13
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	96 679,78		45 404,35		142 084,13

FINANCES

23 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2020 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D. 2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du Comptable Public du Syndicat,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Comptable Public de GONESSE et que le Compte de Gestion du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer du Syndicat,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2020 du Président et les écritures du Compte de Gestion du budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2020 du Comptable Public de GONESSE,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte de Gestion budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer du même exercice :

095103
TRES. GONESSE



II-1
Exercice 2020

23300 - SAGE-CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER-SYNDICAT RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	342 527,48	154 618,00	497 145,48
Titres de recettes émis (b)	154 595,25	141 229,90	295 825,15
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	154 595,25	141 229,90	295 825,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	342 527,48	154 618,00	497 145,48
Mandats émis (f)	124 298,21	126 122,59	250 420,80
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	124 298,21	126 122,59	250 420,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	30 297,04	15 107,31	45 404,35
(h - d) Déficit			

FINANCES

23 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2020 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

095103
TRES. GONESSE



CEB
Etat II-2
Exercice 2020

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	110 611,38		30 297,04		140 908,42
Fonctionnement	-13 931,60		15 107,31		1 175,71
Sous-Total	96 679,78		45 404,35		142 084,13
TOTAL II	96 679,78		45 404,35		142 084,13
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II + III	96 679,78		45 404,35		142 084,13

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte de Gestion.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.